



**Procès-verbal de la séance ordinaire du
conseil d'arrondissement
tenue le mardi 3 décembre 2019 à 19 h
7701, boul. Louis-H. La Fontaine**

PRÉSENCES :

M. Luis Miranda, Maire d'arrondissement
Mme Andrée Hénault, Conseiller de ville
Mme Lynne Shand, Conseillère d'arrondissement
Mme Kristine Marsolais, Conseillère d'arrondissement
M. Richard L Leblanc, Conseiller d'arrondissement

Formant quorum et siégeant sous la présidence de M. Luis Miranda, maire d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

M. Mohamed Cherif Ferah, Directeur d'arrondissement
Mme Jennifer Poirier, Secrétaire d'arrondissement
Mme Ninon Meunier, Secrétaire d'arrondissement substitut
M. Alain Cardinal, représentant du service de police de la Ville de Montréal, poste de quartier 42

Cette séance est tenue conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19).

Période de questions du public

La période de questions du public débute à 19 h 00 et se termine à 19 h 03.

10.01

Période de questions des membres du conseil

La période de questions des membres du conseil débute à 19 h 03 et se termine à 20 h 22.

10.02

CA19 12259

Adopter l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement du 3 décembre 2019, à 19 h

Il est proposé par Kristine Marsolais

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 3 décembre 2019, à 19 h.

ADOPTÉE

10.03

CA19 12260

Approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 5 novembre 2019, à 19 h, et de la séance extraordinaire du 14 novembre 2019, à 9 h

Il est proposé par Richard L Leblanc

appuyé par Kristine Marsolais

et unanimement résolu :

D'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 novembre 2019, à 19 h, et de la séance extraordinaire du 14 novembre 2019, à 9 h.

ADOPTÉE

10.04

CA19 12261

Approuver les ententes de prêt de locaux et de fourniture de services entre la Ville de Montréal - arrondissement d'Anjou et six (6) organismes angevins reconnus, d'une durée d'un an (2020), de deux ans (2020-2021) et de trois ans (2020-2022)

Il est proposé par Richard L Leblanc

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

D'approuver les ententes de prêt de locaux et de fourniture de services entre la Ville de Montréal, arrondissement d'Anjou et les six (6) organismes angevins reconnus, ci-après nommés, pour une durée d'un an, de deux ans ou de trois ans :

Organismes avec une entente d'un an, du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020

Association de tennis Anjou
Association des aînés italiens d'Anjou
Carrefour Solidarité Anjou
Concertation Anjou

Organisme avec une entente de deux ans, du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2021

Association de badminton Anjou

Organisme avec une entente de trois ans, du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022

Club féminin de ski de fond d'Anjou

D'autoriser le maire et la secrétaire d'arrondissement à signer, pour et au nom de la Ville de Montréal - arrondissement d'Anjou, les ententes à intervenir avec ces six (6) organismes.

ADOPTÉE

20.01 1198428002

CA19 12262

Approuver les conventions avec deux (2) organismes angevins pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2021 afin de soutenir leur offre de services en activités culturelles, sportives, de loisirs ou communautaires, destinées aux citoyens - Octroyer une contribution financière totale de 108 500 \$ à ces deux (2) organismes à cette fin, pour les mêmes périodes

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Kristine Marsolais

et unanimement résolu :

D'approuver les conventions « Contribution - culture, sports, loisirs » convenues entre la Ville de Montréal – arrondissement d'Anjou et deux (2) organismes angevins pour une période de deux (2) ans afin de soutenir leur offre de services en activités culturelles, sportives, de loisirs ou communautaires, destinées aux citoyens.

D'octroyer une contribution financière au montant total de 108 500 \$ à ces deux (2) organismes angevins à cette fin, selon les modalités et conditions prévues dans les conventions respectives.

Conventions du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2021

Association du baseball mineur Anjou inc. pour un montant de 7 600 \$ par année
Opération Surveillance Anjou (OSA) pour un montant de 46 650 \$ par année

Total des subventions (2 organismes) : 108 500 \$

D'autoriser le maire et la secrétaire d'arrondissement à signer, pour et au nom de la Ville de Montréal - arrondissement d'Anjou, les conventions à intervenir avec ces organismes.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE

20.02 1198428003

CA19 12263

Approuver la modification de l'annexe 5 de la convention avec l'organisme Culture à la carte d'Anjou adoptée à la séance ordinaire du conseil de l'arrondissement d'Anjou tenue le 5 mars 2019

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Kristine Marsolais

et unanimement résolu :

D'approuver la modification de l'annexe 5 de la convention avec l'organisme Culture à la carte d'Anjou afin de rectifier les nombres pour les éléments "Photocopies" et "Autobus municipal". Ainsi, pour les "Photocopies", le nombre sera de 6 000 (au lieu de 0) et il sera de 240 heures pour "Autobus municipal" (au lieu de 0).

ADOPTÉE

20.03 1190965002

CA19 12264

Autoriser la prolongation du contrat avec « Lithium Marketing inc. » pour la production, rédaction, conception et réalisation graphique des bulletins d'information et des répertoires d'activités pour l'année 2020, pour une période de 1 an, pour une somme maximale de 66 538,33 \$, taxes incluses, majorant la dépense totale de 133 076,66 \$ taxes incluses, à 199 614,99 \$ taxes incluses et autoriser la prolongation du contrat avec « Deschamps Impression inc. » pour les services d'impression des bulletins d'information et des répertoires d'activités pour l'année 2020, pour une période de 1 an, pour une somme maximale de 66 664,99 \$, taxes incluses, majorant la dépense totale de 133 329,98 \$ taxes incluses, à 199 994,97 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 17-16310

Il est proposé par Richard L Leblanc

appuyé par Kristine Marsolais

et unanimement résolu :

D'autoriser la prolongation du contrat avec « Lithium Marketing inc. », pour la production, rédaction, conception et réalisation graphique des bulletins d'information et des répertoires d'activités pour l'année 2020, pour une période de 1 an, pour une somme maximale de 66 538,33 \$, taxes incluses, majorant la dépense totale de 133 076,66 \$ taxes incluses, à 199 614,99 \$ taxes incluses et autoriser la prolongation du contrat avec « Deschamps Impression inc. » pour les services d'impression des bulletins d'information et des répertoires d'activités pour l'année 2020, pour une période de 1 an, pour une somme maximale de 66 664,99 \$, taxes incluses, majorant la dépense totale de 133 329,98 \$ taxes incluses, à 199 994,97 \$ taxes incluses, conformément aux termes et conditions prévus dans l'appel d'offres public 17-16310.

ADOPTÉE

20.04 1173822001

CA19 12265

Accorder une contribution financière de 1 000 \$ à l'Association du hockey mineur d'Anjou inc. afin d'apporter un support aux festivités de la 44^e édition du tournoi national pee-wee Anjou

Il est proposé par Richard L Leblanc

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

D'accorder une contribution financière de 1 000 \$ à l'Association du hockey mineur d'Anjou inc., afin d'apporter un support aux festivités de la 44^e édition du tournoi national pee-wee Anjou, du 20 janvier au 2 février 2020;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE

20.05 1192911035

CA19 12266

Prendre acte du rapport des décisions déléguées pour la période du 1^{er} au 31 octobre 2019, de la liste des bons de commande approuvés, des demandes de paiement et des virements budgétaires pour la période comptable du 1^{er} au 31 octobre 2019, ainsi que des achats par carte de crédit pour le mois d'octobre 2019

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Kristine Marsolais

et unanimement résolu :

De prendre acte du rapport des décisions déléguées pour la période du 1^{er} au 31 octobre 2019, de la liste des bons de commande approuvés, des demandes de paiement et des virements budgétaires pour la période comptable du 1^{er} au 31 octobre 2019, ainsi que des achats par carte de crédit pour le mois d'octobre 2019.

ADOPTÉE

30.01 1198178012

CA19 12267

Disposer, à titre gratuit, du matériel informatique et électronique désuet en faveur de l'organisme à but non lucratif Ordinateur pour les écoles du Québec (OPEQ), dans le cadre de l'entente intervenue entre cet organisme et la Ville de Montréal

Il est proposé par Kristine Marsolais

appuyé par Richard L Leblanc

et unanimement résolu :

De disposer, à titre gratuit, du matériel informatique et électronique désuet énuméré au sommaire décisionnel, en faveur de l'organisme à but non lucratif Ordinateur pour les écoles du Québec (OPEQ), dans le cadre de l'entente intervenue entre cet organisme et la Ville de Montréal.

ADOPTÉE

30.02 1196929002

CA19 12268

Adopter le calendrier des séances du conseil d'arrondissement d'Anjou pour l'année 2020

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Kristine Marsolais

et unanimement résolu :

D'adopter le calendrier des séances du conseil d'arrondissement d'Anjou pour l'année 2020.

Séance du conseil d'arrondissement - Année 2020	Date
Séance ordinaire du mois de janvier	Mardi 14 janvier 2020, à 19 h
Séance ordinaire du mois de février	Mardi 4 février 2020, à 19 h
Séance ordinaire du mois de mars	Mardi 3 mars 2020, à 19 h
Séance ordinaire du mois d'avril	Mardi 7 avril 2020, à 19 h
Séance ordinaire du mois de mai	Mardi 5 mai 2020, à 19 h
Séance ordinaire du mois de juin	Mardi 2 juin 2020, à 19 h
Séance ordinaire du mois de juillet	Mardi 7 juillet 2020, à 19 h
Relâche	
Séance ordinaire du mois de septembre	Mardi 1 ^{er} septembre 2020, à 19 h
Séance ordinaire du mois d'octobre	Mardi 6 octobre 2020, à 19 h
Séance ordinaire du mois de novembre	Mardi 3 novembre 2020, à 19 h
Séance ordinaire du mois de décembre	Mardi 1 ^{er} décembre 2020, à 19 h

ADOPTÉE

30.03 1196690006

CA19 12269

Autoriser une dépense supplémentaire pour un montant maximum de 55 000 \$ (taxes incluses) à la firme SOGEP inc., en compensation pour les pertes de revenus occasionnés lors des travaux de mises aux normes à l'aréna Chénier, de février 2019 à la mi-janvier 2020

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Kristine Marsolais

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense supplémentaire, pour un montant maximum de 55 000 \$ (taxes incluses) à la firme SOGEP inc, en compensation pour les pertes de revenus occasionnés lors des travaux de mise aux normes de l'aréna Chénier, de février 2019 à la mi-janvier 2020.

D'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE

30.04 1190556018

CA19 12270

Approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) relatif à la modification de la façade principale pour le bâtiment résidentiel situé au 7811 de l'avenue du Mail

ATTENDU l'avis favorable émis par le comité consultatif d'urbanisme le 4 novembre 2019;

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Richard L Leblanc

et unanimement résolu :

D'approuver, à titre de plan d'implantation et d'intégration architecturale, le projet de la modification de la façade principale pour le bâtiment résidentiel situé au 7811 de l'avenue du Mail, sur le lot numéro 1 113 662 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, conformément aux plans produits par « Nathalie Thibodeau Architecte » datés du 8, 14 et 16 septembre 2019.

À défaut de la délivrance d'un permis de construction à l'égard du projet précité dans un délai d'un an suivant l'adoption de la présente résolution, celle-ci est nulle et non avenue.

ADOPTÉE

40.01 1197133042

CA19 12271

Approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A) pour l'agrandissement d'un bâtiment industriel situé au 9300 de la rue Edison

Il est proposé par Kristine Marsolais

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

D'approuver, à titre de plan d'implantation et d'intégration architecturale, le projet d'agrandissement en cour arrière, pour le bâtiment industriel situé au 9300 de la rue Edison, sur le lot numéro 1 479 960 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, conformément au plan du projet d'implantation révisé en date du 22 octobre 2019 ainsi qu'aux plans datés du 21 octobre, réalisés par la firme « Atelier Milieu », accompagnant la demande de permis 3001662098, datée du 3 octobre 2019.

À défaut de la délivrance d'un permis de construction à l'égard du projet précité dans un délai d'un an suivant l'adoption de la présente résolution, celle-ci est nulle et non avenue.

ADOPTÉE

40.02 1197133044

CA19 12272

Édicter, en vertu du Règlement relatif à la circulation dans les limites de l'arrondissement d'Anjou (1333), une ordonnance visant à modifier la signalisation sur rue aux fins d'aménager un espace de stationnement dédié aux personnes à mobilité réduite

Attendu qu'il y a lieu de favoriser l'accessibilité universelle;

Il est proposé par Richard L Leblanc

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

D'édicter, en vertu du Règlement relatif à la circulation dans les limites de l'arrondissement d'Anjou (1333, art. 5), une ordonnance visant à modifier la signalisation routière sur le territoire de l'arrondissement d'Anjou, soit pour :

- aménager une zone de stationnement pour personnes à mobilité réduite devant le 5911 de l'avenue Azilda.

ADOPTÉE

40.03 1190739013

CA19 12273

Édicter, en vertu du Règlement relatif à la circulation dans les limites de l'arrondissement d'Anjou (1333), une ordonnance visant à modifier la signalisation sur rue, à la suite des recommandations formulées par le comité de circulation lors de sa réunion du 15 octobre 2019

Il est proposé par Kristine Marsolais

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

D'édicter, en vertu du Règlement relatif à la circulation dans les limites de l'arrondissement d'Anjou (1333), une ordonnance visant à modifier la signalisation routière sur le territoire de l'arrondissement d'Anjou comme suit :

- interdire le stationnement du côté sud de l'avenue Georges sur une distance de 7 mètres à partir du boulevard Roi-René;
- interdire le stationnement du côté sud de la rue Jarry à l'est de l'entrée du 8600 de la rue Jarry Est sur une distance de 6 mètres;
- interdire le stationnement du côté nord de la rue Jarry Est, vis-à-vis l'entrée du 8600 de la rue Jarry Est, sur une distance de 12 mètres.

ADOPTÉE

40.04 1190739012

CA19 12274

Édicter, en vertu du Règlement concernant la paix, le bon ordre et les nuisances (1607), une ordonnance relative au tournoi de hockey « Pee-Wee Anjou », organisé par l'Association du hockey mineur d'Anjou inc. sur le territoire de l'arrondissement d'Anjou

Il est proposé par Richard L Leblanc

appuyé par Kristine Marsolais

et unanimement résolu :

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix, le bon ordre et les nuisances (1607, article 38), une ordonnance jointe au présent sommaire, accordant l'autorisation requise pour la tenue du tournoi de hockey « Pee-Wee Anjou », organisé par l'Association du hockey mineur d'Anjou inc. du 20 janvier au 2 février 2020, afin de permettre l'installation d'une roulotte de chantier sur le terrain de l'aréna Chaumont pour les besoins d'entreposage de l'événement.

ADOPTÉE

40.05 1190556017

CA19 12275

Donner avis de motion et déposer le projet de règlement intitulé « Règlement sur les tarifs (exercice financier 2020) » (RCA 150)

Le conseiller de Ville Andrée Hénault donne un avis de motion de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'arrondissement du règlement intitulé « Règlement sur les tarifs (exercice financier 2020) » (RCA 150) et dépose le projet de règlement.

40.06 1196690007

CA19 12276

Adopter le second projet de règlement intitulé Règlement modifiant le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement d'Anjou (RCA 138) (RCA 138-1), afin permettre d'autoriser tout projet dérogeant à l'un ou l'autre des règlements prévus au chapitre IV de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1)

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Kristine Marsolais

et unanimement résolu :

D'adopter le second projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement d'Anjou (RCA 138) » (RCA 138-1), afin d'abroger le type de projets assujettis de la sous-section 3.

Ce règlement est susceptible d'approbation référendaire.

ADOPTÉE

40.07 1195365009

CA19 12277

Adopter le règlement intitulé « Règlement visant l'imposition d'une taxe sur les services de l'arrondissement d'Anjou (exercice financier 2020) » (RCA 148)

Vu l'avis de motion numéro CA19 12254 du règlement intitulé « Règlement visant l'imposition d'une taxe sur les services de l'arrondissement d'Anjou (exercice financier 2020) » (RCA 148), donné par le conseiller Richard Leblanc à la séance du 5 novembre 2019;

Vu le dépôt du projet de ce règlement à la séance du 5 novembre 2019 par sa résolution CA19 12254;

ATTENDU QU'une copie du règlement et du dossier décisionnel a été distribuée aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Il est proposé par Richard L Leblanc

appuyé par Kristine Marsolais

et unanimement résolu :

D'adopter le règlement intitulé « Règlement visant l'imposition d'une taxe sur les services de l'arrondissement d'Anjou (exercice financier 2020) » (RCA 148).

ADOPTÉE

40.08 1190558003

CA19 12278

Adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant le zonage (RCA 40) » (RCA 40-34), afin de modifier la grille des spécifications de la zone C-107

ATTENDU QUE lors de l'assemblée publique de consultation tenue le 5 novembre 2019, des modifications ont été demandées et qu'une nouvelle copie du projet de règlement a été distribuée;

Vu l'avis de motion numéro CA19 12225 du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant le zonage (RCA 40) » (RCA 40-34), donné par le conseiller de Ville Mme Andrée Hénault à la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2019;

Vu le dépôt du projet de ce règlement à la séance du 1^{er} octobre 2019 par sa résolution CA19 12225;

ATTENDU QU'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Richard L Leblanc

et unanimement résolu :

D'adopter, avec changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant le zonage (RCA 40) » (RCA 40-34), afin de modifier la grille des spécifications de la zone C-107.

ADOPTÉE

40.09 1195365007

CA19 12279

Adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement relatif aux usages conditionnels (RCA 70) » (RCA 70-2), afin d'ajouter la zone commerciale C-107 où peut être autorisé l'usage conditionnel bar ainsi que certaines conditions applicables

Vu l'avis de motion numéro CA19 12224 du « Règlement modifiant le Règlement relatif aux usages conditionnels (RCA 70) » (RCA 70-2), donné par la conseillère Kristine Marsolais à la séance du 1er octobre 2019;

Vu l'adoption, avec changement, du second projet de ce règlement à la séance spéciale du 14 novembre 2019 par sa résolution CA19 12257;

ATTENDU QU'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Il est proposé par Kristine Marsolais

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

D'adopter, avec changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement relatif aux usages conditionnels (RCA 70) » (RCA 70-2), afin d'ajouter la zone commerciale C-107 où peut être autorisé l'usage conditionnel bar ainsi que certaines conditions applicables

ADOPTÉE

40.10 1195365006

CA19 12280

Adopter un règlement modifiant le Règlement de zonage numéro (RCA 40) et le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2019) (RCA 140), afin d'inclure des dispositions sur l'exemption de l'obligation de fournir et de maintenir des cases de stationnement

Vu l'avis de motion numéro CA19 12252 du règlement intitulé « Règlement numéro RCA 40-35 modifiant le Règlement de zonage numéro (RCA 40) et le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2019) (RCA 140) », donné par la conseillère Kristine Marsolais à la séance ordinaire du 5 novembre 2019;

Vu le dépôt du projet de ce règlement à la séance du 5 novembre par sa résolution CA19 12252;

ATTENDU QU'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Il est proposé par Kristine Marsolais

appuyé par Richard L Leblanc

et unanimement résolu :

D'adopter le règlement intitulé « Règlement numéro RCA 40-35 modifiant le Règlement de zonage numéro (RCA 40) et le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2019) (RCA 140) », visant à inclure des dispositions sur l'exemption de l'obligation de fournir et de maintenir des unités de stationnement exigées.

ADOPTÉE

40.11 1197133040

CA19 12281

Accepter la somme de 15 184 \$ représentant 10 % de la valeur marchande du lot projeté 6 141 853, et ce, en vertu du règlement 17-055 relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal - Arrondissement Anjou

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Kristine Marsolais

et unanimement résolu :

D'accepter la somme de 15 184 \$ aux fins de parcs, représentant 10 % de la valeur marchande du lot projeté 6 141 853, et ce, en vertu du Règlement 17-055 relatif à la cession pour fins de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal.

ADOPTÉE

40.12 1198695002

CA19 12282

Accepter la somme de 83 200 \$ représentant 10 % de la valeur marchande du lot 2 745 110 (lots projetés 6 317 719, 6 317 720, 6 317 721, 6 317 722, 6 317 723) , et ce, en vertu du règlement 17-055 relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal - Arrondissement Anjou

Il est proposé par Richard L Leblanc

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

D'accepter la somme de 83 200 \$ aux fins de parcs, représentant 10 % de la valeur marchande du lot 2 745 110 (lots projetés 6 317 719, 6 317 720, 6 317 721, 6 317 722, 6 317 723), et ce, en vertu du Règlement 17-055 relatif à la cession pour fins de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal.

ADOPTÉE

40.13 1198695001

CA19 12283

Accepter la somme de 9 366 \$ représentant une somme compensatoire au prorata du nombre de logements créés sur le lot 5 956 240, et ce, en vertu du Règlement 17-055 relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal - Arrondissement d'Anjou

Il est proposé par Kristine Marsolais

appuyé par Richard L Leblanc

et unanimement résolu :

D'accepter la somme de 9 366 \$ aux fins de parcs, représentant une somme compensatoire au prorata du nombre de logements créés sur le lot 5 956 240, et ce, en vertu du Règlement 17-055 relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal - Arrondissement d'Anjou.

ADOPTÉE

40.14 1198695003

CA19 12284

Autoriser la sollicitation de dons à des fins communautaires et l'occupation du domaine public pour la guignolée au coin des rues Roi-René et Châteauneuf pour la journée du 1^{er} décembre 2019 (organisme de bienfaisance Les Chevaliers de Colomb de Saint-Conrad).

Il est proposé par Kristine Marsolais

appuyé par Richard L Leblanc

et unanimement résolu :

D'autoriser la sollicitation de dons à des fins communautaires et l'occupation du domaine public pour la guignolée au coin des rues Roi-René et Châteauneuf pour la journée du 1^{er} décembre 2019 (organisme de bienfaisance Les Chevaliers de Colomb de Saint-Conrad).

ADOPTÉE

40.15 1198178011

CA19 12285

Autoriser la nomination du directeur à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, à compter du 5 janvier 2020

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Kristine Marsolais

et unanimement résolu :

De procéder à la nomination de monsieur Claude Rhéaume au poste de directeur à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, à compter du 5 janvier 2020.

ADOPTÉE

50.01 1193377002

CA19 12 58

Dépôt du procès-verbal de la réunion de la Commission des services administratifs, des relations avec les citoyens et du greffe tenue le 9 septembre 2019

Dépôt est fait au conseil du procès-verbal de la réunion de la Commission des services administratifs, des relations avec les citoyens et du greffe tenue le 9 septembre 2019.

60.01 1192911031

CA19 12 59

Dépôt du compte rendu de la réunion du comité de circulation de l'arrondissement d'Anjou tenue le 15 octobre 2019

Dépôt est fait au conseil d'arrondissement du compte rendu de la réunion du comité de circulation tenue le 15 octobre 2019.

60.02 1190739011

CA19 12 60

Dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif en urbanisme tenue le 7 octobre 2019

Dépôt est fait au conseil d'arrondissement du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 7 octobre 2019.

60.03 1197133043

CA19 12 61

Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires de madame Kristine Marsolais et monsieur Richard Leblanc, conseillers de l'arrondissement d'Anjou.

De déposer les déclarations d'intérêts pécuniaires de madame Kristine Marsolais et monsieur Richard Leblanc, conseillers de l'arrondissement d'Anjou, tel que prévu par la loi.

60.04 1196690008

CA19 12 62

Dépôt du procès-verbal de la réunion de la Commission de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, tenue le 1^{er} octobre 2019

Dépôt est fait au conseil du procès-verbal de la réunion de la Commission de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, tenue le 1^{er} octobre 2019.

60.05 1192911033

CA19 12 63

Dépôt du procès-verbal de la réunion de la Commission des travaux publics tenue le 2 octobre 2019

Dépôt est fait au conseil du procès-verbal de la réunion de la Commission des travaux publics, tenue le 2 octobre 2019.

60.06 1192911032

CA19 12 64

Dépôt du procès-verbal de la réunion de la Commission de l'aménagement urbain et des services aux entreprises tenue le 3 octobre 2019

Dépôt est fait au conseil du procès-verbal de la réunion de la Commission de l'aménagement urbain et des services aux entreprises tenue le 3 octobre 2019.

60.07 1192911034

CA19 12286

Demander à Hydro-Québec de procéder à l'enfouissement de la ligne d'alimentation entre les postes Longue-Pointe et Langelier dans le cadre du projet de prolongation de la ligne bleue et demander au conseil de la Ville de Montréal d'appuyer la demande de l'arrondissement d'Anjou

ATTENDU que les travaux de planification en cours constituent une occasion unique de réaliser le prolongement de la ligne bleue jusqu'à la station Anjou de façon efficiente;

ATTENDU que le coût total du projet de prolongement de la ligne bleue est estimé à 4,5 milliards;

ATTENDU que Cadillac Fairview attend le déplacement ou le retrait de pylône électrique avant de procéder à un développement économique qui pourrait rapporter plusieurs millions en taxes municipales;

ATTENDU que le maintien de la ligne d'alimentation hors terre empêchera le développement économique du secteur;

ATTENDU que le refus d'enfouir la ligne d'alimentation entraînera une migration des infrastructures générant un surplus d'expropriation;

ATTENDU que l'emplacement choisi par la STM pour son terminus en raison des contraintes liées au maintien de la ligne d'alimentation hors terre aura des impacts accrus sur la qualité de vie des citoyens d'Anjou;

ATTENDU que la distance d'enfouissement demandée représente 6,4 kilomètres pour les 2 lignes et que les coûts estimés sont de l'ordre de 46 millions incluant les stations souterraines et aériennes;

ATTENDU que les coûts d'enfouissement de la ligne d'alimentation, soit environ 6 millions par kilomètre, seront similaires aux coûts projetés pour les expropriations découlant dudit refus;

ATTENDU que les coûts des travaux d'enfouissement de la ligne d'alimentation seraient considérablement réduits si les travaux étaient effectués dans le cadre du projet;

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Kristine Marsolais

et unanimement résolu :

- De demander à Hydro-Québec de procéder à l'enfouissement de la ligne d'alimentation entre les postes Longue-Pointe et Langelier;
- De demander au conseil de la Ville de Montréal d'appuyer l'arrondissement d'Anjou dans sa demande et de mandater ses fonctionnaires ainsi que ceux de la Société de transport de Montréal (STM) afin de négocier les travaux relatifs à celle-ci;
- De demander aux instances décisionnelles (AMT, STM, Hydro-Québec, gouvernement du Québec), considérant les travaux actuellement en cours dans le cadre de la planification de l'implantation de la station Anjou et d'un terminus incluant un garage souterrain sur le territoire de l'arrondissement d'Anjou, d'entreprendre les démarches nécessaires permettant l'enfouissement de ladite ligne d'alimentation.
- De mandater la secrétaire d'arrondissement pour veiller à ce qu'une copie de cette motion soit déposée lors d'une prochaine séance du conseil municipal.
- De mandater le directeur d'arrondissement pour transmettre une copie de cette motion aux divers intervenants publics et politiques concernés par celle-ci.

ADOPTÉE

65.01

CA19 12287

Levée de la séance ordinaire du 3 décembre 2019

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Kristine Marsolais

et unanimement résolu :

Que la séance soit levée à 20 h 39.

ADOPTÉE

70.01

Luis Miranda
Maire d'arrondissement

Jennifer Poirier
Secrétaire d'arrondissement
